



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

CAHIER DES CHARGES

**Organisation de
Compétitions Officielles**

Rame Traditionnelle

Validation Février 2024



FFJSN cahier des charges rame traditionnelle

Validation février 2024

- diffusion groupements sportifs et membres affiliés - interdit sur les réseaux sociaux

1/ Horaires des compétitions et compétiteurs

Les compétiteurs et barreurs doivent être à jour de licence et de certificat médical, et d'autorisation parentale pour les mineurs, et de certificat médical de surclassement si les mineurs concourent en équipe fille, homme ou mixte. la photo sur la licence doit être changée au moins tous les 10 ans, 5 ans pour les mineurs

- Championnat :

Dimanche 8h : Accueil réception des équipages

Dimanche matin : Début des compétitions fixé par la commission en fin de compétition, réception protocolaire, et repas éventuels, selon la volonté du club organisateur

- Coupe de France :

Samedi : Accueil réception des équipages

Samedi et dimanche : Début des compétitions fixé par la commission, repas le samedi soir en fin de compétitions, réception protocolaire et repas éventuel selon la volonté du club organisateur.

Les récompenses des trois premières équipes par catégories doivent être relatives à la notoriété de la compétition sans être trop importantes. les récompenses du classement final du championnat doit privilégier celui des manches

2/ Inscriptions et Tirage des catégories

- Championnat :

Les inscriptions des équipages doivent être envoyé avant le mardi 18 h de la semaine précédant la course, auprès du secrétariat de la fédération et du président du pôle arbitrage, avec réserves et obligations éventuelles.

Après contrôle du club organisateur, ce tirage est adressé à tous les clubs participants le jeudi de la semaine précédant la course au plus tard.

Le lièvre doit être prévu par le club organisateur.

- Coupe de France :

La date butoir des inscriptions est donnée lors de l'assemblée générale des clubs (prévoir 3 semaines avant la date de la course) Tirage la semaine avant la course, il sera adressé à tous les clubs participants

2/ Organisation générale

Le club organisateur d'une manche de championnat ou de la Coupe de France devra obligatoirement présenter sur le site de la compétition :

- 1) 4 embarcations armées en très bon état, esparquées, 4 rames de rechange pour chaque embarcation (2 n°1 + 2 n°2 ou 3), les estropes neufs, et tout le reste de l'équipement de la barque révisé (cale-pieds, sangles, tolets, safran, etc...)
- 2) Un point d'embarquement isolé, bien protégé avec abri, ou accosteront les embarcations et embarqueront les rameurs et rameuses, Ce site devra être équipé d'un couloir étroit d'embarquement ou pourront se situer un arbitre officiel et les contrôleurs de bracelet et de licence
- 3) L'outillage nécessaire et les matériels de remplacement, pour une réparation rapide, en cas de casse
- 4) Une table avec 2 chaises et barrières, pour la vérification des licences et des inscriptions des équipages contrôlés par le jury désigné
- 5) À la suite de cette table le club pourra mettre leur table administrative (repas et distribution d'eau s'il le souhaite)
- 6) 2 personnes du club pour la gestion des barques sur le point d'embarquement, ces personnes auront à charge de réceptionner les équipages venant de courir et d'aider à l'embarquement pour la course suivante. Elles s'assureront d'une éventuelle casse matérielle avec information au jury.
- 7) 1 ou 2 tableaux d'informations où seront affichés les temps des équipages et explication du parcours de la journée. La mise à jour du tableau des temps sera effectuée par une personne du club organisateur. Si le tableau est situé loin de la table du jury, prévoir une personne relais pour le transfert des temps.
Sont seuls validés les temps donnés par le jury.
- 8) Si les conditions sanitaires le permettent, une buvette, et restauration rapide peuvent être prévus, à acheter par les consommateurs, et suivant le vœu du club organisateur et pour la bonne convivialité, une réception d'accueil **offerte** à l'arrivée matinale des compétiteurs est souhaitable.
- 9) Une sonorisation **puissante et répartie le long du parcours**, de l'embarquement à la ligne d'arrivée et une au niveau du SAS d'embarquement, Un micro fixe et un micro baladeur doivent être mis à la disposition du jury

10) Pour l'estrade d'arbitrage, une table et des chaises pour le jury (5 places) avec 4 prises de courant 220 V (sono, ordinateur), les installations réservées au jury sont protégées par un barnum d'un minimum de 4/4 m avec cotés latéraux amovibles. Un car podium peut y pourvoir.

La table du jury doit être située sur la ligne d'arrivée du parcours et entièrement close

11) Des barrières de protection du jury pour réserver cet espace à ses seuls membres et empêcher l'ingérence de quiconque. À partir de cet espace, s'assurer de la parfaite visibilité de tout le plan d'eau, du départ à l'arrivée

12) Les bouées du parcours, rondes, d'environ 70 cm de diamètre, sont lestées lourdement (100 kg) pour éviter leur ripage au fur et à mesure des passages et (ou) des départs. Il est préconisé des bouées souples pour ne pas abîmer les barques

13) Une ligne d'eau droite implantée entre les deux parcours avec bouées de forme et de couleur différente que celles du parcours pour éviter la confusion.

14) Le club organisateur doit réserver un espace clos, muni de toilettes, pour un éventuel contrôle anti-dopage.

15) Le club organisateur doit être couvert, au minimum, par une garantie d'assurance de responsabilité civile. Il peut, selon son choix, souscrire toute clause d'extensions de garanties qu'il juge souhaitable avec obligation d'en informer ses adhérents

16) Le prix maximum des engagements et des frais de restauration des concurrents et des accompagnateurs est fixé par la fédération sur proposition de la commission nationale des finances. Pour le championnat, l'organisation d'un repas en commun est laissée au bon vouloir du club organisateur. Si aucun repas n'est proposé, **il doit prévoir des tables et des bancs pour recevoir les concurrents**. Pour la finale du championnat, un vin d'honneur au minimum dînatoire représentatif de la compétition est prévu par le club organisateur, si les conditions sanitaires le permettent

Pour la coupe de France, le repas en commun du samedi soir peut être aussi un service de restauration rapide laissé au choix des organisateurs, si les conditions sanitaires le permettent. des tables et bancs doivent être alors prévus au minimum

17) Les récompenses aux manches de championnat ne sont pas obligatoires et laissées au bon vouloir du club organisateur. Les récompenses aux vainqueurs n'auront qu'une valeur symbolique (coupes, médailles, objets Publicitaires, et en aucun cas des objets de valeur ou de l'argent) Un podium est préconisé au minimum pour mettre en valeur les vainqueurs des manches de championnat

18) La gratuité des bouteilles d'eau est laissée au choix du club organisateur. Il est préconisé que chacun apporte une gourde personnelle à remplir auprès des organisateurs avec une fontaine d'eau

19) Les arbitres et officiels dont le nombre est transmis avant le mercredi précédent la course sont pris en charge par le club organisateur. Le club organisateur doit proposer boissons et restauration au corps arbitral

20) Prévoir un poste de premiers soins avec téléphone pour appeler les secours et défibrillateur (offert par la fédération, le corps arbitral en a responsabilité)

21) Tout manquement à l'application du cahier des charges fait l'objet d'un rapport adressé à la FFJSN pour une éventuelle application des procédures administratives et de leurs sanctions

22) Informations sur le dégrèvement fiscal : la FFJSN est à but bénévole et ne rembourse pas les déplacements, par contre, vous avez droit à un dégrèvement fiscal sur votre impôt sur le revenu dès lors que vous pouvez justifier un déplacement (compétition, réunion). Approchez-vous de votre centre des impôts, cela peut être important pour payer moins d'impôts sur le revenu. Les déclarations sont à faire sur le Cerfa 11580-03. Le trésorier fédéral est à même de signer vos listes de déplacements



Validation février 2024

